



edito

Nouveaux partenaires

Ce numéro de premier trimestre 2010 paraît ce dernier jour. Nous avons en effet souhaité attendre que soient passées les élections régionales afin de connaître la nouvelle organisation de la Région. D'autant que, durant le même temps, les services de l'Etat se réorganisaient avec le départ de **Richard Monnereau** et son remplacement, temporaire par **Fabienne Bourdais** et définitif (?) avec la nomination de **Gilles Grenier** Directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports de Paris Ile-de-France, préfigurateur de la DRJSCS (CS : Cohésion Sociale).

Ce point d'interrogation est justifié par le fait que les décrets réorganisant l'Etat concernent la France à l'exception de l'Ile-de-France, puisque comme vous le savez, les projets du Grand Paris risquent d'entraîner des modifications du nombre de Départements. Pour en revenir à l'Ile-de-France, la COFACRIF va se trouver face à deux nouveaux partenaires : **Abdelhack Kachouri**, qui remplacera **Claire Villiers**, avec des fonctions semble-t-il légèrement modifiées, puisqu'elle était Vice-Présidente chargée de la démocratie régionale, et qu'il est Vice-Président chargé de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la sécurité.

Quant à la Culture, **Francis Parny** sera remplacé par **Julien Dray**, avec là encore des fonctions différentes, puisque Francis Parny était Vice-Président chargé de la culture et des nouvelles technologies de l'information et de la communication et que Julien Dray sera Vice-Président chargé de la culture.

Reste à savoir si ces modifications auront des conséquences, et lesquelles, sur le fonctionnement du FRDVA et sur l'organisation des Emplois Tremplin.

Cette nouvelle mandature sera particulièrement importante pour les associations puisqu'elle verra également la mise en œuvre de la Charte signée par le Conseil Régional et par la CPCARIF auquel ce numéro est consacré.

A quelques jours de ces nouvelles désignations intervenues le 26 mars, il n'est guère possible d'en dire plus. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés par notre prochain numéro, qui contrairement à celui-ci devrait paraître plus tôt dans le trimestre !

Projet Culture et Conseils de Quartier

Ci-dessous le compte-rendu de la réunion organisée dans le cadre de notre programme dont le but est que chaque Conseil de Quartier (CQ) soit en mesure de proposer une offre culturelle à ses habitants.

Après l'accueil par le directeur de la MDA 01 et la présentation de la COFACRIF, le tour de table qui suit permet à chacun de présenter les activités mises en place avec ou sans le soutien des Conseils de Quartier, les difficultés rencontrées, les solutions envisagées...

La coordinatrice des **CQ du 11^e**, donne l'exemple de deux CQ qui ont participé à la création de ciné-quartier. Des problèmes financiers ont été rencontrés par l'un des Conseils de Quartier.

L'association **Glob'Halles**, organise l'ouverture des ateliers d'artistes dans le 1^{er} arrondissement ; elle met en place des ateliers de peinture, organise des expositions. Elle est soutenue par son CQ, et bénéficie de prêts de locaux par des commerçants.

L'association **Colorature** organise des activités de chant et de théâtre dans le 1^{er} et en Seine Saint-Denis pour des publics scolaire, adolescent et adulte.

La Ligue IDF de la **Fédération Sportive et Culturelle**, fédère des associations sportives et culturelles dans les champs du théâtre, de la musique et de la danse.

Conseiller de quartier dans le 12^e, le président de l'association Les Amis du Circul'livre (partage/échange de livres dans 35 points fixes et itinérants) fait partie de la commission Cinéma Itinérant des CQ du 12^e. Les projections sont gratuites ; le Conseil de Quartier finance les droits de diffusion.

Le **CQ Pernety** organise un Ciné-club à l'Entrepôt. Le CQ met également en place d'autres activités culturelles : promenades plaisantes, Circul'livre, concert lors de la Nuit Blanche, la gazette du CQ, etc.

Si la multiplicité de ce type de projets n'engendre pas de coûts supplémentaires, cela nécessite le bénévolat de 2 à 3 personnes référentes au sein du CQ pour l'organisation de ces actions.

Le « **100** », établissement culturel fonctionne en lien avec le CQ Aligre. Depuis trois ans, une exposition de plasticiens sur la promenade verte est organisée par deux CQ. La petitesse des budgets des Conseil de Quartier nécessite des financements multiples ; l'absence de personnalité morale des CQ nécessite l'intervention de partenaires privés pour le pilotage des projets, et engage leur responsabilité.

L'association **Toiles et Toiles** diffuse des films dans une salle municipale en partenariat direct avec la Mairie du 2^e malgré la frilosité du CQ à concrétiser des partenariats avec les associations.

L'assistant des CQ à la **Mairie du 1^{er}** rappelle les actions mises en place par la Mairie, notamment la projection de films pour les malentendants, les balades culturelles, etc.

Le président du **CQ Mouton-Duvernet** rappelle le fonctionnement du Ciné-quartier : le CQ assure la programmation, le cinéma gère la logistique, avec un nombre de places garanti.

Il évoque également les activités du **CQ Montsouris** qui organise un concours de photographie, un concours de poésie, et réalise un film sur les artistes du 14^e.

Enfin, il est souligné la position délicate des Conseil de Quartier faute de personnalité juridique. Les montages techniques et légaux entre CQ et associations restent parfois flous, il faut donc éclaircir ces points pour obtenir un investissement des CQ.

A la suite de cette rencontre, une réunion élargie se tiendra le jeudi 15 avril 2010 à 19h à la MDA du 01^{er}, 101 rue de Rambuteau Paris 01^{er} Porte Rambuteau du Forum des Halles, rez-de-jardin vous y êtes cordialement invités.

nouvelles des adhérents

La connaissance que chaque membre de la COFACRIF a des autres associations partenaires est souvent incomplète et imprécise. Pour remédier à cela, nous publierons dans chacun des numéros à venir de « La Lettre » une note sur les membres de notre coordination. Dans le précédent numéro présentation de A Cœur Joie, Territoires et Cinéma, Les Amis de Musées. Dans ce numéro, la Fédération Musicale de d'Ile-de-France et de La Ligue de l'Enseignement.

La Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement et ses cent une fédérations départementales



Il y a 144 ans la Ligue de l'enseignement est née pour éduquer au suffrage

universel, afin que les citoyens puissent peser en conscience sur les choix les concernant. Aujourd'hui, la Ligue milite toujours pour une République démocratique, laïque et sociale. Pour transformer ce monde, nous avons besoin d'une société créative, une société qui utilise son imagination.

C'est ainsi que certaines de nos fédérations coordonnent des plans locaux d'éducation artistique, mettant en place des jumelages entre établissements scolaires et équipes artistiques, des résidences d'artistes, des formations d'enseignants, d'autres se sont vus confier par des institutions culturelles (FRAC, théâtres missionnés, orchestre régional...) la politique de sensibilisation du jeune public, et on ne compte pas celles qui mettent régulièrement en place des ateliers de pratique artistique à l'école ou permettent aux enfants de découvrir le spectacle vivant et le cinéma dans des communes dépourvues d'offre culturelle. Il y a également « Lire et faire lire » dans les temps de pause à l'école : cette opération intergénération au cours de laquelle des retraités s'efforcent à donner à un petit groupe d'enfants le goût de la lecture et du livre.

Mais l'éducation artistique des jeunes n'est pas la seule activité culturelle de la Ligue qui dans ses différents réseaux s'adresse à tous les âges, faisant découvrir ou pratiquer le théâtre, la poésie, la littérature, la bande dessinée, l'écriture, le cinéma, la photographie, les images, la musique, la chanson, la danse, la peinture, l'architecture, le design, les sciences, les techniques... Elle forme des intervenants, fait appel à des artistes, des créateurs, pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des pratiques artistiques ou du moins en découvrir les voies. Fabriquer des yeux, des oreilles, des mains et des cœurs.

La Fédération Musicale d'Ile-de-France

La Fédération Musicale d'île de France (FMIDF) fait partie des 24 régions composant la Confédération Musicale de France (CMF), reconnue d'utilité publique, elle compte plus de 700 000 membres.

Confédération
musicale de
France



Avec 222 sociétés affiliées, elle représente un peu plus de la moyenne nationale. Elle comprend des orchestres d'harmonie en majorité, des batteries fanfare, des orchestres d'accordéons, à plectres, philharmoniques, chorales, brass band, big band, écoles de musique et les petites formations.

C'est le département de Seine et Marne qui possède le plus d'effectif et c'est surtout grâce aux musiciens qui viennent de province que la culture musicale se perpétue en île de France. Nous sommes loin des 600 à 800 sociétés du Nord Pas de Calais et de l'Alsace Lorraine...

En partenariat avec la CMF, nous organisons des stages de directions pour les jeunes chefs afin qu'ils obtiennent le DADSM (Diplôme Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales), des examens nationaux et régionaux pour les musiciens avec le cursus de la CMF agréé par le ministère de la culture. Nous participons aux salons comme Musicora ou le salon de la musique.

La FMIDF organise des festivals avec les départements afin de se faire connaître et de développer sa structure. Les lieux diffèrent selon les villes, dans des squares comme à Paris, des parcs comme à Sevran, des théâtres quand les villes nous les prêtent, des zoos comme à Thoiry. Pareillement à beaucoup de Fédérations, nous peinons à obtenir des subventions pour réaliser ces projets, et quelques sponsors nous soutiennent heureusement.

La FMIDF se réunit 4 fois par an dans Paris et l'assemblée générale se tient dans un département différent tous les ans pour équilibrer les kilomètres des uns et des autres.

La CMF est en pleine restructuration : ses statuts, en cours de modification, doivent être validés par le gouvernement (utilité publique oblige), et un nouveau logiciel national, Open Assos, va permettre d'avoir une liaison directe avec les sociétés. Cela implique des frais et des réunions supplémentaires.

Avec son centenaire dépassé, nous lui souhaitons une longue et prospère continuité.

Déclaration commune du Conseil régional d'Ile-de-France et de la CPCARIF

Préambule



La loi de 1901 qui a consacré la liberté d'association, devenue un principe constitutionnel depuis 1971, a été un levier

essentiel pour la vie sociale dans notre pays, pour l'expression et le développement des forces vives de la société. Le droit d'association ne saurait être remis en cause. Créatrices de culture et de richesses qui ne sont pas que matérielles, les associations doivent être reconnues pour ce qu'elles sont avant même d'être soutenues pour ce qu'elles font.

Leur diversité en fait des interlocutrices de l'institution régionale à la fois riches d'idées, de propositions, d'interpellations, de réalisations et d'expériences.

Le monde associatif concourt à l'exercice et au développement de la démocratie en contribuant à la construction de la citoyenneté, de la cohésion territoriale, ainsi qu'au développement économique des territoires. La vie associative est un des éléments essentiels du lien social et du vivre-ensemble.

Depuis le début des années 2000, le Conseil régional d'Ile-de-France soutient le développement du monde associatif tant par la mise en place de dispositifs spécifiques tels le Fonds Régional de Développement de la Vie Associative ou la politique et les outils en faveur de l'économie sociale et solidaire, que par le développement continu d'interventions sectorielles en direction des associations répondant aux appels à projet du Conseil régional.

L'institution régionale reconnaît donc les associations comme des partenaires des politiques publiques. Elle considère leur rôle comme essentiel, en particulier dans un contexte de crises où la demande sociale va être de plus en plus forte.

Soucieuse de structurer plus avant son action, la Région Ile-de-France répond favorablement à la demande de la CPCA-RIF d'établir des relations efficaces et durables, pour une action mutuellement enrichissante.

A cette fin, le Conseil régional d'Ile-de-France et la CPCA-RIF décident, par la présente Déclaration commune, de formaliser et de renforcer leurs relations fondées sur des valeurs partagées en matière de développement de la vie associative, de respect des identités respectives et d'autonomie d'intervention, avec un objectif de renforcement de la vie démocratique.



Des principes et valeurs partagés

Cette Déclaration commune d'engagements réciproques s'appuie sur des principes et valeurs partagés. Ces engagements se situent dans la continuité de la Charte nationale d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations du 1er juillet 2001 et en sont donc, pour partie, la déclinaison régionale. Ils s'inspirent également du protocole d'accord signé le 20 janvier 2007 entre l'Association des Régions de France et la CPCA nationale.

Ils affirment que la vie associative, dans la diversité de ses champs et de ses missions :

- contribue à la construction et au maintien de liens sociaux,
- participe à l'enrichissement des politiques publiques par l'expression des besoins des populations,
- est un apport à la citoyenneté en rendant possible une participation collective et permanente, y compris critique, à la vie sociale.

Le Conseil régional et la CPCARIF réaffirment leur attachement à une démocratie qui institue un véritable dialogue entre les élus garants de la démocratie représentative et le monde associatif. Ils partagent le principe de laïcité et souhaitent le faire vivre à travers une conception dynamique du territoire régional et de sa population, dans toutes leurs diversités sociales, culturelles, géographiques, professionnelles... Ils s'attachent et s'attacheront à mettre en œuvre en leur sein toutes les actions nécessaires pour dépasser les divisions sociales, ethniques, de genre, générationnelles à l'œuvre dans la société. Ils favoriseront donc réciproquement les débats contradictoires.

La volonté d'agir ensemble ainsi réaffirmée se concrétise par :

- une logique partenariale,
- la mise en œuvre d'espaces de concertation,
- des conventions d'objectifs et de moyens avec les composantes de la CPCARIF ouvrant ainsi des horizons de plus long terme et autorisant l'évaluation conjointe à partir d'objectifs concertés,
- la volonté de conduire conjointement une réflexion sur les formes de concertation entre les associations et le Conseil régional,
- le financement d'études et recherches assurant une meilleure connaissance de la vie associative et de ses évolutions, en partenariat avec un laboratoire de recherche ou une association.

Engagements du Conseil régional d'Ile-de-France

- Poursuivre son concours à un environnement favorable au développement de la vie et du fait associatifs sur le territoire régional.
- Organiser un dialogue régulier en vue d'une meilleure connaissance réciproque et d'une évolution pertinente des politiques publiques.
- Favoriser les relations de la collectivité avec l'ensemble des associations dans le cadre des schémas régionaux, notamment via des consultations.
- Concourir, là où les projets associatifs rencontrent les priorités de l'intervention régionale, à la sécurisation desdits projets en organisant leur financement dans la durée.
- Encourager et soutenir le travail collectif des associations, notamment les initiatives communes et les actions de formation.
- Soutenir, conformément au Schéma Régional de Développement Economique, le développement d'activités par les secteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire.

Engagements de la Conférence permanente des coordinations associatives de la région d'Ile-de-France

- Structurer et animer les réseaux associatifs régionaux, en lien avec les têtes de réseau représentées par les coordinations membres de la CPCA - RIF.
- S'impliquer dans la politique et les réflexions concernant la structuration de la vie associative en Île-de-France.
- Jouer un rôle de conseil dans les divers dispositifs bénéficiant au tissu associatif et participer aux instances le concernant. Une attention particulière sera apportée au FRDVA et aux emplois-tremplin.
- Contribuer à la réflexion continue sur les problématiques associatives conduites par les pouvoirs publics.
- Accompagner les associations qui en font la demande dans leur démarche d'émergence ou de pérennisation de projets.
- Contribuer à l'élaboration de politiques publiques régionales en se faisant l'écho des besoins des adhérents et des populations.



Engagements conjoints

Les signataires s'engagent conjointement :

- à faire respecter le principe de non-discrimination des personnes dans l'engagement associatif ;
- à ouvrir l'accès à la citoyenneté au plus grand nombre, en particulier aux jeunes et à celles et ceux qui ont le plus de difficultés à se faire entendre ;
- à assurer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'exercice des responsabilités.

Les signataires s'engagent à promouvoir l'expérience associative au sein de notre société, en facilitant son exercice et en valorisant les acquis et expériences des bénévoles et des salariés.

Suivi, évaluation et portée de la Déclaration commune

Pour le suivi et l'évaluation de la Déclaration commune, un comité d'animation et de suivi est constitué qui se réunira au moins chaque semestre. Son secrétariat sera assuré conjointement par la CPCA - RIF et le Conseil régional d'Ile-de-France. Le comité a pour missions :

- d'affirmer une volonté de visibilité et de transparence,
- de diversifier et renforcer les modalités de concertation entre le Conseil régional d'Ile-de-France et les associations pour améliorer et clarifier les relations,
- d'apporter les éclairages nécessaires à la décision publique,
- de conforter l'approche de l'action à partir de l'utilité sociale,
- de suivre et évaluer les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs de la Déclaration commune.

La mise en œuvre de cette déclaration s'appuiera d'une part sur les services de la Région d'Ile-de-France, et d'autre part sur la CPCARIF.

La Région allouera un soutien financier à la CPCARIF permettant la bonne réalisation, en termes d'accompagnement et de suivi, de la présente Déclaration commune. La Déclaration commune est conclue pour une durée de trois ans. Elle peut être modifiée ou dénoncée à la demande de l'un des signataires à la date anniversaire de la signature

